Atelier régional sur les stratégies d’implication des mouvements sociaux et des organisations de la société civile pour une

extension effective de la Protection sociale en Afrique.

 Hôtel Azalaï, Cotonou (Bénin), 21 au 24 juin 2021

# DECLARATION DE COTONOU

À l’initiative du Réseau International Network Social Protection Rigths-Afrique (INSP!R-Afrique) et en partenariat avec WSM, s’est tenu du 21 au 24 juin 2021, à l’Hôtel Azalaï de Cotonou, en République du Bénin et dans les autres pays (Burkina Faso, Guinée Mali, Sénégal et Togo), , un atelier régional sur : « Les stratégies d’implication des mouvements sociaux et des organisations de la société civile pour une extension effective de la protection sociale en Afrique ».

Cet atelier a regroupé les organisations membres des Réseaux INSP!R du Bénin, du Burkina Faso, de la République de Guinée, du Mali, du Sénégal , du Togo, leurs partenaires et alliés à savoir : We Social Movements (WSM), l’Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes de Belgique (ANMC), la Confédération Syndicale Chrétienne de Belgique (CSC/ACV), la Confédération Syndicale Internationale

Afrique (CSI-Afrique) et le Réseau Africain d’Economie Sociale et Solidaire (RAESS).

Cet atelier a enregistré également la participation des représentants des départements ministériels en charge de la protection sociale des pays sus-cités, les représentants d’institutions communautaires, notamment l’Union-Africaine (UA) et l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les représentants des bureaux régionaux des institutions du système des Nations Unies (BIT et UNICEF) et de l’Ambassade du Royaume de Belgique près le Bénin. Etaient aussi présents deux (2) cadres de la "National Health Insurance Authority (NHIA)", institution en charge de la protection sociale dans le domaine de la santé au Ghana.

A l’issue des différentes présentations et échanges d’expériences d’extension de la protection sociale et de l’implication des mouvements sociaux dans les différents pays (en présentiel pour les uns et en virtuel pour les autres), il ressort que :

* Dans tous les pays de l’Afrique de l’Ouest ayant pris part à l’atelier, des politiques et programmes d’extension de la protection sociale aux couches vulnérables sont mis en œuvre (par exemple les filets sociaux).
* L’implication des mouvements sociaux et organisations de la société civile dans le processus d’extension de la protection sociale connaît une avancée dans la plupart des pays.
* Les institutions communautaires, notamment l’UEMOA et l’UA, ont mis en place des instruments politiques et programmes (SPIREWORK-UA, PACRMUEMOA) visant l’extension de la protection sociale ainsi que des mécanismes de participation des mouvements sociaux dans le processus d’extension de la protection sociale (cas du Comité Consultatif de la Mutualité Sociale (CCMS) et du Conseil du Travail et Dialogue Social (CTDS) de l’UEMOA, Comité Spécialisé de l’UA sur le développement social, le travail et l’emploi).
* Malgré la mise en place par les institutions communautaires des cadres juridiques pour l’extension de la protection sociale, leur mise en œuvre reste un défi dans la plupart des pays. Les acteurs de l’économie informelle restent faiblement couverts.
* Un effort d’accompagnement des initiatives développées par les mouvements sociaux en matière d’extension de la protection sociale par certains Etats, pour leur permettre d’assurer une plus grande couverture des populations de l’économie informelle et du monde rural.
* Plusieurs Etats africains ne parviennent pas à honorer les engagements pris au niveau communautaire ou régional, notamment ceux visant à consacrer une part de leurs PIB à la protection sociale et au développement social, ou mettre en œuvre les instruments qu’ils ont mis en place eux-mêmes (Règlement communautaire de la mutualité sociale, SPIREWORK, …)
* Un effort de développement de synergies entre les organisations de la société civile (syndicats, mutuelles, acteurs de l’économie sociale, …) actives sur différentes dimensions de la protection sociale dans tous les pays présents à l’atelier.

Au regard de ces constats, nous, mouvements sociaux et membres des Organisations de la Société Civile, participant au présent atelier :

Rappelons, que la protection sociale est un droit humain fondamental, reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (DUDH) et repris par plusieurs instruments et textes juridiques internationaux.

Réaffirmons, notre engagement et disponibilité à œuvrer aux côtés des structures étatiques pour une couverture sociale effective de l’ensemble des populations de nos pays.

Remercions, les gouvernements de nos pays respectifs pour les efforts consentis, afin d’assurer la Protection sociale des populations africaines, et notamment des couches vulnérables, des acteurs de l’économie informelle et du monde rural ;

Remercions les partenaires techniques et financiers pour leurs soutiens constants, non seulement à nos Etats, mais aussi aux organisations de la société civile pour une extension effective de la protection sociale à toutes les couches des populations africaines.

Félicitons les institutions communautaires et régionales africaines (Union Africaine et UEMOA) pour les politiques et stratégies mises en place afin d’accélérer le processus de couverture sociale de l’ensemble des populations africaines, avec une réelle participation de tous les acteurs, y compris ceux de la société civile.

Encourageons les gouvernements ainsi que les institutions communautaires à poursuivre et à renforcer les initiatives déjà en cours pour une protection sociale inclusive et participative.

Demandons :

Aux Etats de :

* Poursuivre l’extension de la protection sociale à toute la population et principalement aux couches vulnérables, aux acteurs de l’économie informelle et du monde rural ainsi qu’aux travailleurs-euses migrants et migrantes avec un focus particulier sur les jeunes et sur les femmes ;
* Elargir la gamme des prestations garanties aux travailleurs-euses du secteur formel public et privé ;
* Mettre en place au niveau national des mécanismes d’implication effective des mouvements sociaux et des organisations de la société civile actifs déjà sur la thématique de la protection sociale dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des politiques et stratégies de protection sociale ;
* Mettre en application le cadre juridique communautaire existant en matière de protection sociale, notamment le Règlement 07/2009/CM/UEMOA sur la mutualité sociale.
* Mettre en application des mesures coercitives prévues par ces cadres juridiques.
* Accompagner activement les initiatives développées par les mouvements sociaux et acteurs de la société civile en faveur des groupes vulnérables et marginalisés pour leur permettre le passage à l’échelle ;
* Faciliter les mécanismes de portabilité de la protection sociale dans les pays africains ;

Aux Partenaires Techniques et Financiers de :

* Poursuivre l’accompagnement des Etats ainsi que des mouvements sociaux pour plus de professionnalisme dans la gouvernance et l’opérationnalisation des mécanismes de protection sociale inclusive ;
* Favoriser le développement des synergies et les partenariats entre les mouvements sociaux et OSC d’Afrique et leurs homologues des autres continents en matière de protection sociale.
* Accompagner l’organisation et la structuration des mouvements sociaux au plan national, régional et international pour mieux porter les plaidoyers et mieux assurer la représentation des mouvements sociaux dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux (national, régional et international).
* Assurer l’alignement de leurs appuis aux politiques de protection sociale des Etats en veillant également bien les articuler avec les initiatives développées par les communautés à la base.

Recommandons

Aux mouvements sociaux et organisations de la société civile de:

* Renforcer les collaborations et synergies entre les mouvements sociaux et organisations de la société civile africains en matière de protection sociale pour un apprentissage commun et un enrichissement mutuel ;
* Renforcer les capacités des acteurs et actrices de la Protection sociale pour une meilleure compréhension sur la thématique et le cadre juridique la régissant aux plans international, régional et national ;
* Renforcer l’organisation et la structuration des mouvements sociaux au plan national, régional et international pour mieux porter les plaidoyers et mieux assurer leur représentation dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux (international, régional et national).

Fait à Cotonou le 24 juin 2021

Les participants -es